



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet de l'énergie solaire.

Afin de développer davantage les énergies vertes au Luxembourg, on pourrait bien s'imaginer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bassin supérieur de la centrale hydroélectrique de Vianden, qui du fait de son exposition sur les collines du Mont Saint-Nicolas présente un grand potentiel pour générer ce type d'électricité. On pourrait y exploiter de l'énergie solaire à grande échelle. Un éventuel surplus d'énergie produite pourrait être stocké en tant que réserve ou être utilisé pour pomper l'eau du bassin inférieur vers le bassin supérieur. De plus, le site en question dispose de toutes les infrastructures et capacités nécessaires au niveau du réseau électrique afin de garantir une évacuation et injection rapide et fiable de l'énergie produites par les panneaux photovoltaïques.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- Monsieur le Ministre estime-t-il que le bassin supérieur de la centrale hydroélectrique de Vianden pourrait se prêter à la production d'énergie solaire ?
- Dans l'affirmative, quel en serait le potentiel solaire ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Ali Kaes**  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 22 juin 2017



Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3000-03/JM-dm

**Objet:** Question parlementaire N° 3000 du 16 mai 2017 de l'honorable député Aly Kaes

---

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le ministre de l'Économie Étienne Schneider à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : [judith.meyers@eco.etat.lu](mailto:judith.meyers@eco.etat.lu)

**Réponse de Monsieur Étienne Schneider, Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, à la question parlementaire n°3000 du 16 mai 2017 du député Ali Kaes**

---

En réponse à la question parlementaire de l'honorable député, Ali Kaes concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bassin supérieur de la centrale hydroélectrique de Vianden, je peux vous communiquer les informations reprises ci-après:

Comme de nombreux autres sites au Grand-Duché de Luxembourg, le bassin supérieur (constitué de deux réservoirs artificiels) de la centrale hydroélectrique de Vianden pourrait se prêter à la production d'énergie solaire. Les responsables de la centrale hydroélectrique de l'Our (SEO) S.A. sont actuellement en train d'analyser la faisabilité et la rentabilité de l'implantation de telles installations sur la digue autour du bassin. Une installation de panneaux flottants sur la surface du bassin (0,55 km<sup>2</sup>) n'est pas réalisable en raison des contraintes d'exploitation.

Le potentiel solaire qui serait théoriquement possible à Vianden n'a pas encore été déterminé, mais en fonction de la longueur de la digue du bassin supérieur (4 km) la capacité maximale théorique pouvant y être installée serait de l'ordre de 500 kWp (0,5 MWp), abstraction faite des contraintes techniques liées au site.